

Réf: Dossier 380027

Avis de constitution

SOCIETE « LE CLUB DE BALY »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan cocody Abatta, Lot
85, Ilot 918

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 05/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE CLUB DE BALY »

Objet : • Proposition d'activités itinérantes à destination des seniors

• Organisation des rencontres via des ateliers d'échanges, des sorties et des voyages

Et pour la réalisation de l'objet social :

• L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

• L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

• La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

• La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

• Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan cocody Abatta, Lot 85, Ilot 918

Dirigeant(s) Mme CAMARA KADIATA SOUNTOU EPSE DEDRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00859 du 24/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11590/GTCA/RC/2025 du 24/02/2025

